

## DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

### OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### PRODUIT

**Nom du produit : PLUVALCA GLOBAL BLOCKCHAIN EQUITY - ACTION B**

Code ISIN : FR001400CCL8

**Initiateur du produit : Financière ARBEVEL**

Contacts : Site internet : [www.arbevel.com](http://www.arbevel.com).

Appelez le 01 56 59 21 42 pour de plus amples informations

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Financière ARBEVEL en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Financière ARBEVEL est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97-111 (la "Société de Gestion").

Date de production du document d'informations clés : 02/01/2023.

### EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : PLUVALCA GLOBAL BLOCKCHAIN EQUITY - ACTION B est un compartiment de la SICAV PLUVALCA

Durée : 99 ans

Objectifs : PLUVALCA GLOBAL BLOCKCHAIN EQUITY recherche la performance à long terme. L'objectif est de réaliser, sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans), une performance nette de frais supérieure à l'indice de référence MORNINGSTAR GLOBAL MARKETS INDEX TOTAL RETURN EUR, dividendes réinvestis, au travers d'une sélection de titres « stock picking ». Afin de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille de PLUVALCA BLOCKCHAIN EQUITY OPPORTUNITIES sera exposé en actions, sans limitation géographique, de sociétés exposées à la technologie blockchain, indépendamment du secteur.

Les entreprises présentes dans cet univers d'investissement peuvent être : (i) Des entreprises dites natives de cette technologie telles que des plateformes d'échange d'actifs numériques, paiement en cryptomonnaie, mineurs de cryptomonnaies, fournisseurs d'ETFs d'actifs digitaux, (ii) Des entreprises permettant l'émergence de cette technologie (semi-conducteurs, éditeurs de logiciels, consultants spécialisés, infrastructures), (iii) Des entreprises cherchant à bénéficier de l'utilisation de cette technologie pour générer de nouvelles sources de revenus, réduire les coûts, développer des nouveaux cas d'usage.

Ces entreprises pouvant elles-mêmes être regroupées dans différents thèmes et sous thèmes, tels que : (i) Infrastructure et opération de minage; (ii) Metavers et NFT; (iii) Actif numérique; (iv) Blockchain en tant que service ("blockchain as a Service").

L'équipe de gestion construit et met à jour l'univers d'investissement sur la base d'une veille active relative à la blockchain et les thématiques associées. Pour se faire, le gestionnaire de portefeuille s'appuie sur des ressources internes (recherche fondamentale et veille thématique, échanges avec les autres équipes de gestion) et externes (recherche sectorielle, participation à des conférences et forums). L'équipe de gestion s'appuie également des experts blockchain (professionnels et chercheurs travaillant sur le sujet) pour discuter de la pertinence des cas d'usage de la blockchain pour les entreprises concernées.

Pour chaque entreprise qui ressort de cette veille, l'équipe de gestion vérifie si elle est cotée afin de pouvoir intégrer l'univers d'investissement. Chaque entreprise qui compose cet univers d'investissement est ensuite classifiée par thématique et fait l'objet d'une courte description des cas d'usage de la blockchain développés par chaque entreprise et/ou de sa place dans la chaîne de valeur et de sa contribution à celle-ci. Les décisions d'investissement dépendent de l'importance du potentiel d'appréciation jugé par la société de gestion mesuré par l'écart entre le cours actuel et le cours objectif ainsi que du niveau de risque de l'investissement.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- De 60% à 110% sur les marchés d'actions de toutes capitalisations dont (i) de 0% à 70% en actions de petites (capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros) et moyennes (capitalisation boursière comprise entre 1 et 5 milliards d'euros) au moment de l'investissement (ii) et jusqu'à 30% en actions des pays émergents.

- De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

- De 0% à 40% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, hors pays émergents, de notation « Investment Grade », selon l'analyse de la société de gestion.

La fourchette de sensibilité du compartiment exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 9.

Le compartiment peut être investi (i) en actions, (ii) en titres de créance et instruments du marché monétaire, (iii) et jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM ou en FIA français ou européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Le compartiment peut intervenir sur des contrats financiers et des titres intégrant des dérivés dans un but d'exposition aux risques actions et de taux, ainsi que de couverture sur les risques actions, de taux et de change, dans le respect d'une surexposition globale de 10% maximum de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Le compartiment investira dans des sociétés ayant des activités significatives dans la thématique liée à la technologie blockchain. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le compartiment n'a pas vocation à répliquer la performance des actifs numériques.

Investisseurs de détail visés : Ce produit est destiné à tous types d'investisseurs (investisseurs non professionnels, investisseurs professionnels et contreparties éligibles). Il est destiné à des investisseurs avec des connaissances théoriques et expériences des produits d'investissement et des marchés financiers basiques, moyennes ou avancées.

Ce produit ne s'adresse pas aux investisseurs qui ne pourraient pas supporter une perte en capital. Le produit n'offre pas de garantie en capital.

Ce produit ne s'adresse pas aux investisseurs qui cherchent une préservation de leur capital ou le versement de revenus. Il s'adresse aux investisseurs qui ont pour objectif une croissance de leur capital.

Ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de la période de détention recommandée.

Assurance : Non applicable

Dépositaire : SGSS



### Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu' au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	347 EUR	1 582 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,5%	2,1% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,6% avant déduction des coûts et de 10,5% après cette déduction.

### Composition des coûts :

		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an
<b>Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie</b>		
<b>Coûts d'entrée</b>	1% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 1% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	100 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	1% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	99 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	1,2% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	119 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,3% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	30 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0 EUR

### COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

#### Période de détention recommandée : 5 ans.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour à 12 heures et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J). La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture de Bourse de Paris.

Des coûts de sortie peuvent s'appliquer.

### COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

En cas de difficulté relative à votre investissement, vous pouvez contacter la personne qui vous a vendu le produit ou nous faire part de votre réclamation à l'adresse email suivante : [investisseurs@arbevel.com](mailto:investisseurs@arbevel.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : 20 rue de la Baume, 75008, Paris.

Les informations relatives à la procédure de traitement des réclamations de Financière ARBEVEL est mise gratuitement à disposition des investisseurs sur simple demande.

### AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

RÉGIME FISCAL : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'Actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »), ce Fonds est classé à l'article 8.

Les informations relatives aux performances passées ainsi que l'historique des scénarios de performances sont disponibles sur le site internet de Financière ARBEVEL à l'adresse suivante : (<https://www.arbevel.com/fr/nos-fonds/pluvalca-global-blockchain-equity>).